

Epicerie culturelle

L'épicerie culturelle qu'est ce que c'est ?

Comédiens, écrivains, poètes, peintres, musiciens... ces artistes viennent pour vous faire découvrir leurs talents.

Il est agréable d'écouter, de découvrir et d'échanger afin d'enrichir notre culture ! Les prochaines dates sont le 4 et 18 août, le 1er et 29 septembre et la dernière le 1er octobre, rendez-vous parking de la mairie à 9h.

La culture est faite pour être partagée, venez nombreux. C'est gratuit !

Vous pouvez aussi apporter des collations (gâteaux, boissons...) afin de profiter de ce moment convivial...



Fleurissement

Pour la troisième année, notre village a participé au concours des villes et villages fleuris.

Le jury est venu le 6 juillet et nous recevrons les résultats au cours du mois de septembre.

Même s'il faudra encore plusieurs années pour obtenir une fleur, le bilan est plutôt positif, notre village est propre et accueillant.

Nous avons découvert que certaines fleurs avaient été arrachées et jetées dans la rivière...

Alors un peu de civisme s'il vous plaît ! Respectez le travail des bénévoles et des employés municipaux qui œuvrent pour notre village et pour tous ses habitants.

Tennis

L'accès du terrain de tennis ne sera plus libre suite aux dégradations constatées et fait désormais l'objet d'un règlement. Les clés seront à retirer en mairie pour une durée d'un an, moyennant l'acceptation écrite de respecter le règlement et une participation financière de 15 euros pour les habitants de Saint Clément, 30 euros pour les habitants de la COR et 50 euros pour les personnes extérieures.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de respecter ce lieu public.

Bulletin municipal

La commission Communication va commencer à s'affairer pour l'élaboration du prochain bulletin municipal qui paraît tous les deux ans. Toutes les associations sises à Saint Clément sous Valsonne sont donc conviées à nous faire parvenir avant le 31 octobre à l'adresse courriel de la mairie un texte (150 mots maximum pouvant occuper la moitié d'une page du bulletin) avec une ou deux photos en haute résolution.

A vos plumes ou clavier !

Personnel Municipal :

Afin de renforcer le service des cantonniers en cette saison, et suite au départ de Florent, Christian Guillermin a été embauché à mi-temps pour la période estivale. Nous lui souhaitons de passer un bel été au service de notre village.



Mairie ouverte au public : Le mardi de 16h à 19h –
 Le jeudi de 14h30 à 18h
 Le vendredi de 8h30 à 11h30
 Le 3ème samedi du mois de 9h à 12h
 tel : 04 74 05 12 13 mairiestclement@gmail.com
www.saint-clement-sur-valsonne.fr

Le Flash Clémentois

N°5 - AOUT 2016

En cette période estivale, nous sommes heureux de vous proposer un résumé de l'actualité de notre village dans ce flash clémentois.

Notre station d'épuration a enfin vu le jour après tant d'années de travail depuis 2009 et de réalisation de dossiers administratifs. De quoi en être fier car elle a tout d'une grande avec le respect des normes de rejet bien contraignantes. Le procédé consiste en le traitement des effluents par boues activées avec une filière boue par lits plantés de roseau.

Un autre chantier s'ouvre à nous désormais : celui de la mise en accessibilité de la mairie avec une réflexion pertinente menée par la commission Bâtiment en partenariat avec le cabinet Oxyria. Celui-ci s'appuie sur une optimisation du rez de chaussée du bâtiment actuel avec utilisation du préau. Il permet ainsi de préserver un bâtiment de notre patrimoine communal qui s'intégrera dans un bel équilibre architectural.

La rentrée scolaire et les activités périscolaires s'annoncent avec quelques changements notoires qui ont bien occupé notre Commission Education : la fermeture d'une classe et la réorganisation des ateliers proposés le vendredi après-midi avec désormais cinq activités animées par des intervenants qualifiés, dont deux nouvelles, multi-sport et découverte de l'environnement.

Comme vous l'avez sans doute constaté, notre comité fleurissement imaginatif, plein d'énergie et d'enthousiasme, est à pied d'œuvre aidé par les compétences d'un agent en renfort de notre cantonnier pendant l'été.

Nous déplorons d'avoir été dans l'obligation de restreindre l'utilisation du terrain de tennis au moyen d'un nouveau règlement suite aux incivilités constatées à l'origine de dégradations diverses. Nous comptons sur votre compréhension.

Il nous reste à vous souhaiter un très bel été ensoleillé avant de s'engager sur le chemin d'une rentrée réussie...

Sylvie MARTINEZ et toute son équipe



L'ECOLE

La baisse notable des effectifs passant à 97 élèves au 1^{er} septembre 2016 a entraîné la fermeture de la 4^{ème} classe élémentaire notifiée le 17 juin par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Rhône. Avec le départ de 3 institutrices que nous remercions pour ces années passées auprès de nos enfants, la rentrée s'annonce avec quelques changements significatifs.

Classes	Enseignante	Effectif
PS – MS - GS	Mme Michelle	9 PS/7 MS/13 GS
CP – CE1	Mme Marchand	12 CP / 7 CE1
CE1 – CE2	Mme Favre	10 CE1 / 13 CE2
CM1 – CM2	Mme Greiner (directrice)	13 CM1 / 13 CM2

Répartition attendue pour cette année scolaire 2016-2017.

Projet de classe de neige des classes de CM1-CM2 – mars 2017

Malgré les changements attendus, les classes de CM1 et CM2 ont un superbe projet, de partir faire une classe découverte sport et neige aux Etables en Haute Loire près du Mézenc.

Les activités proposées sont sportives : raquettes, ski de fond et chiens de traïneau.

Il y aura également un jeu de piste dans le village et une journée atelier fabrication de pain et fromage.

Plusieurs actions menées entre septembre 2016 et mars 2017 par le sou des écoles et les parents permettront de financer en partie cette classe découverte.

Cantine

Le nouveau règlement de fonctionnement de la cantine annoncé dans le précédent flash clémentois a été diffusé aux familles et est entré en application au mois de juin.

Ce règlement sanctionne désormais le non respect des règles d'inscription et contribue à assurer la qualité de la pause méridienne en décrivant le déroulement du service cantine et en rappelant les droits et obligations de chacun.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

La nécessité de proposer de nouveaux ateliers dont une activité sportive conjuguée à la baisse des effectifs, à la réglementation applicable aux Accueils Collectifs de Mineurs et aux contraintes budgétaires a conduit la commission Education à reconsidérer le contenu des activités périscolaires du vendredi après-midi.

Cinq activités seront donc proposées : Eveil corporel par Claire Gattet de Créa'Danse, Musique par Mélanie Véran du CPM de Tarare, Jeux collectifs et de société par Mesdames André et Meret, Découverte de l'environnement par Amélie Stoll (titulaire d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport Loisirs avec une spécialisation en éducation à l'environnement), atelier multi-sport par Melvin Pfesser Korn, du Foot Club de Tarare.

Nous remercions très sincèrement les trois intervenants dont les ateliers n'ont pas été reconduits mais qui avaient participé à la mise en place de cette réforme des nouveaux rythmes scolaires.

PROJET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Devant l'obligation de mettre en accessibilité la mairie, le Conseil Municipal et notamment la Commission Bâtiment a engagé il y a plusieurs mois une réflexion sur ce bâtiment.

Les locaux recevant du public étant situés principalement à l'étage (accueil, salle du conseil et des mariages, bureau du maire), il aurait été nécessaire de construire un ascenseur afin de les rendre accessibles. Cependant il s'agit d'un équipement coûteux à l'investissement et au fonctionnement, et difficile à intégrer dans un bâtiment ancien. Par ailleurs l'ensemble des locaux actuels, y compris ceux situés au rez de chaussée (salle du Sauzey, agence postale communale) sont assez vétustes, parfois peu adaptés (exiguïté de la salle du conseil) et méritaient une rénovation.

Aussi le Conseil Municipal a décidé de rénover l'ensemble du rez de chaussée du bâtiment de la mairie afin d'y installer l'ensemble des services à la population. Cette solution permet de résoudre de manière astucieuse le défi de l'accessibilité, mais également de rénover et donc pérenniser un bâtiment important du patrimoine communal.

La commune a choisi le cabinet Oxyria comme maître d'œuvre afin de concevoir un projet réaliste, conforme et dans le respect des contraintes budgétaires. Le projet validé lors du dernier Conseil Municipal prévoit notamment l'aménagement du préau (situé entre la mairie et la salle multiservices) qui deviendrait la salle du conseil municipal et des mariages, cette salle pourrait également servir pour d'autres usages afin d'optimiser l'utilisation des locaux. Le secrétariat de la mairie prendrait place dans l'actuelle salle du Sauzey, et l'agence postale communale serait transférée à cet endroit pour mutualiser les équipements (accueil, sanitaires, rangement, informatique, etc...)



Le permis de construire a été déposé le 26 juillet 2016, et la consultation des entreprises débutera prochainement pour des travaux en 2017. Ce projet estimé à 350 000 € HT bénéficiera de subventions à hauteur de plus de 50% sans lesquelles il ne pourrait voir le jour.

INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION

Les travaux de réhabilitation de la station d'épuration sont désormais terminés. L'inauguration officielle a eu lieu le 11 juin dernier en présence notamment de Michel Lachize, vice président de la COR en charge de l'assainissement. Il a remercié l'ensemble des acteurs, la commune pour le montage du projet, l'entreprise Suez Environnement pour la réalisation des travaux, l'entreprise SOGEA pour la déconnexion des eaux pluviales dans le centre bourg réalisée récemment, et le service assainissement de la COR pour le suivi des travaux.

Ce projet complexe a mis de nombreuses années à se concrétiser mais permet désormais à notre commune d'être en conformité avec la réglementation et ainsi de protéger le milieu naturel et en particulier le Soanan.

Renseignement : COR service assainissement 04 74 05 06 60.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Par une délibération du 24/09/2013 le Conseil Municipal a prescrit la révision de son POS, approuvé en 1989, en vue de sa transformation en PLU afin de respecter les directives obligatoires de la DDT (Direction Départementale des Territoires). Une première réunion publique avait été organisée en novembre 2015 pour présenter le contexte réglementaire. La commission PLU s'est ensuite réunie avec le bureau d'étude OXYRIA plusieurs fois pour mener à bien cette réflexion.

Une deuxième réunion publique a eu lieu le 22 juin dernier avec pour objectif de présenter et expliquer les grandes orientations de développement que la commune souhaite mettre en place dans les 10 années à venir. Elles sont regroupées dans le PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, qui doit respecter les contraintes de l'état et des autres services entre autre le SCOT Beaujolais. Il se décline en 3 axes :

- 1 Maintenir l'attractivité de la commune (densifier le tissu bâti existant)
- 2 Renforcer l'intensité et la qualité de vie du centre bourg (réduire la consommation foncière)
- 3 Promouvoir un développement respectueux de l'environnement, des ressources naturelles et de l'identité communale (trouver un équilibre entre modernité et ruralité et préserver le patrimoine communal)

Prochaines étapes : - Présentation du PADD aux services de l'état.
- Poursuite de la réflexion par la rédaction des pièces réglementaires (règlement et zonage)

Tous les supports et compte rendus de ces réunions sont consultables en mairie sur simple demande. Le registre d'expression est toujours à disposition des habitants pour toutes remarques et commentaires.